

MON BAREME DE COTISATION

	échelon	cotisation		échelon	cotisation
	IPCSR 1ère classe	11		280 €	IPCSR 3ème classe
10		272 €	12	228 €	
9		261 €	11	218 €	
8		255 €	10	210 €	
7		242 €	9	206 €	
6		231 €	8	198 €	
5		222 €	7	189 €	
4		210 €	6	182 €	
3		200 €	5	176 €	
2		193 €	4	173 €	
1	187 €	3	172 €		
IPCSR 2ème classe	12	255 €	DPCSR	2	171 €
	11	241 €		1	170 €
	10	229 €		11	321 €
	9	220 €		10	305 €
	8	216 €		9	289 €
	7	208 €		8	274 €
	6	199 €		7	260 €
	5	191 €		6	245 €
	4	186 €		5	229 €
	3	181 €		4	215 €
2	176 €	3	205 €		
1	173 €	2	196 €		
stagiaires	80 €		1	186 €	
retraités	80 €	examinateurs hors FP		169 €	

MES COORDONNEES

NOM :

Prénom :

@ Adresse mail :@

Adresse Postale : (merci d'écrire lisiblement)

.....
.....
.....



Portable :-.....-.....

Département d'affectation :

Centre d'affectation :

Fonctionnaire : B Classe/Cat: _____
 A
 A+ Echelon : _____

Autre statut : _____

- Tps Partiel : %
 STAGIAIRE
 RETRAITE(E)

..... euros

Pour cotiser si je suis à temps partiel, si je suis Délégué Principal, je contacte mon délégué syndical local ou la trésorerie du SNICA-FO : snica.fo.tresorier@gmail.com

La cotisation annuelle est calculée en fonction du salaire et peut donner lieu à un avantage fiscal :

Par exemple, un IPCSR 2ème classe 6ème échelon déclarant ses revenus au forfait et adhérent au SNICA-FO pour 199 euros en 2024 se verra attribuer en 2025 un crédit d'impôt de 66% de ce montant soit ici 131 euros.*

Dans ce cas, le montant réel de la cotisation après impôt est de **68 euros, soit moins de 6 euros par mois !**

* Sous réserve du maintien des dispositions régies par le code général des impôts: article 199 quater C

En cas de difficulté, changement de compte en banque dans le courant de l'année, je contacte le trésorier : snica.fo.tresorier@gmail.com

Informations complémentaires :

De manière à échelonner le versement de sa cotisation, il est possible de faire plusieurs chèques. Dans ce cas, indiquer au dos de chaque chèque le mois souhaité pour l'encaissement (le dernier devant être déposé avant la fin de l'année civile). Ils doivent néanmoins être datés du jour où ils sont rédigés et établis à l'ordre du SNICA-FO.

A défaut d'indication, les chèques seront déposés tous les mois suivants la date de réception, à raison d'un chèque par mois. Cette réception est conditionnée par les délais postaux.

Les dépôts en banque sont réalisés en première quinzaine de chaque mois.

La cotisation pour les agents à temps partiel est proratisée à la rémunération et arrondie à l'euro le plus proche.

La syndicalisation étant un acte individuel, il n'est pas établi de barème de couple.

Bulletin d'adhésion à remettre avec ma cotisation à mon délégué syndical ou au bureau national du SNICA-FO :

Informations CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) :

Les données personnelles recueillies à l'occasion de ton adhésion font l'objet d'un traitement de la part du SNICA-FO, dont les coordonnées figurent sur ce bulletin, lui permettant de gérer ta demande d'adhésion.

A quoi sert le traitement de tes données ?

Le traitement déployé a pour objet de :

- 1) traiter ta demande d'adhésion
- 2) te permettre d'accéder à des contenus et services réservés
- 3) te communiquer des informations de tout ordre sur nos activités
- 4) déterminer le montant de ta cotisation

Ce traitement est mis en place dans le cadre du contrat d'adhésion. Le SNICA-FO a un intérêt légitime à informer ses adhérents des activités de l'organisation et des actualités portant sur l'objet du syndicat.

Quels sont tes droits et comment les exercer ?

Tu peux accéder aux données te concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer ton droit à la limitation du traitement de tes données.

Dans le cadre des traitements relatifs à ta demande d'adhésion, à la détermination de ta cotisation et à l'activation de ton compte personnel pour accéder aux contenus et services qui te sont réservés, tu disposes également d'un droit à la portabilité de tes données.

Tu disposes également du droit de t'opposer aux traitements mis en œuvre dans le cadre de la communication des informations sur les activités du SNICA-FO.

Pour toute question relative à la protection de tes données ou pour exercer tes droits, tu peux prendre contact avec le délégué à la protection des données du SNICA-FO à : snica.fo.tresorier@gmail.com

Pour toute question relative à la politique de confidentialité, tu peux contacter le délégué à la protection des données du SNICA-FO à : snica.fo.tresorier@gmail.com

Si tu estimes, après avoir contacté le SNICA-FO que tes droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, tu peux adresser une réclamation en ligne à la CNIL.



SNICA-FO
46 rue des Petites Ecuries
75010 Paris